



**Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel**  
**Rapport à l'appui du projet de budget pour l'exercice 2016**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

### **Préambule**

Le Conseil communal a l'avantage de vous présenter son projet de budget pour l'année 2016. Celui-ci a été élaboré en tenant compte des données connues à ce jour, des expériences des années précédentes et de ce qui pourrait raisonnablement être envisagé. Il reste bien entendu une part d'impondérables difficilement contrôlables, mais dont l'incidence ne devrait pas modifier fondamentalement nos prévisions.

Il a été conçu selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 20 de la *Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC)* du 24 juin 2014, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. De ce fait, les postes vous sont présentés sur la base d'un nouveau plan comptable, ce qui est certes déstabilisant, mais qui amène une meilleure lisibilité des finances communales. La nouvelle structure se présente globalement ainsi :

#### **0 Administration générale**

- 01 Législatif et exécutif
- 02 Services généraux

#### **1 Ordre et sécurité publique**

- 11 Sécurité publique
- 14 Questions juridiques
- 15 Service du feu
- 16 Défense

#### **2 Formation**

- 21 Scolarité obligatoire
- 22 Ecoles spéciales
- 23 Formation professionnelle initiale

#### **3 Culture, Sports, Loisirs et Eglises**

- 32 Culture, autres
- 34 Sports et loisirs
- 35 Eglises et affaires religieuses

#### **4 Santé**

- 42 Soins ambulatoires
- 43 Prévention de la santé

#### **5 Sécurité sociale**

- 51 Maladie et accident
- 53 Vieillesse et survivants
- 54 Famille et jeunesse

55 Chômage

57 Aide sociale et domaine de l'asile

#### **6 Transports**

- 61 Circulation routière
- 62 Transports publics

#### **7 Protection environnement et aménagement**

- 71 Approvisionnement en eau
- 72 Traitement des eaux usées
- 73 Gestion des déchets
- 77 Protection de l'environnement, autres
- 79 Aménagement du territoire

#### **8 Economie publique**

- 81 Agriculture
- 82 Sylviculture
- 84 Tourisme
- 87 Combustibles et énergie

#### **9 Finances et impôts**

- 91 Impôts
- 93 Péréquation financière et compensation des charges
- 96 Administration de la fortune et de la dette
- 97 Redistribution liée à la taxe sur le CO2
- 99 Postes non répartis

Pour établir plus aisément le présent projet de budget 2016, le Conseil communal a travaillé avec le plan comptable précédent dont les postes ont ensuite été reportés sur la nouvelle structure.

Le parcours des différents chapitres, ci-après, vous renseignera en détail sur la composition du projet de budget 2016 pour notre commune :

## **Détail des postes**

---

### **0 Administration générale**

#### **01 Législatif et exécutif**

##### ***01100 Conseil général***

31000.00 – Matériel de bureau : Le Conseil communal a prévu à ce poste les dépenses liées aux élections communales qui se dérouleront en 2016. Elles sont principalement composées par les frais liés à l'impression et la distribution du matériel de vote et de redevance à payer pour l'utilisation du logiciel de dépouillement.

31051.00 – Frais de réception : Ce compte comprend le coût des collations offertes aux membres des bureaux électoraux et de dépouillement lors de votations/élections ainsi que les frais liés aux agapes offertes aux Conseillers généraux après les séances ordinaires du Conseil général.

31320.00 – Honoraires de conseillers externes : Ce poste comprend les coûts liés à la révision annuelle des comptes communaux par une fiduciaire.

##### ***01200 Conseil communal***

30000.02 – Honoraires du Conseil communal : Sont imputés dans ce compte les honoraires de l'exécutif, fixés par arrêté du Conseil communal du 22 décembre 2003. Par rapport à l'année passée, ils ont été augmentés de 0.5%, suivant ainsi l'augmentation générale des salaires dans la fonction publique du canton de Neuchâtel.

30000.03 – Jetons de présence : Il s'agit toujours de fr. 30.- par séance de l'exécutif et par Conseiller communal + l'administrateur communal, qui siègent en moyenne 38x par année.

30591.00 – Fonds de formation professionnel & 30592.00 – Contributions structures d'accueil : Ces comptes sont issus de l'harmonisation de la « facture sociale » entre l'Etat et les communes en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Pour rappel, la « facture sociale » comprend les charges :

- de l'aide matérielle,
- des programmes d'insertion,
- des mesures d'intégration professionnelle,
- des allocations familiales pour personnes sans activité lucrative,
- des subsides LAMal,
- des bourses d'études,
- des avances de contributions d'entretien,
- des mandats aux services sociaux privés.

Le pourcentage de répartition est unifié pour toutes les prestations : 60% Etat, 40% communes, répartis au nombre d'habitants.

On retrouve désormais ces deux comptes à tous les chapitres dans lesquels figurent des salaires alors que dans le plan comptable précédent, le compte relatif à la contribution aux structures d'accueil ne figurait que dans le chapitre lié à l'administration et le compte relatif au fonds de formation professionnel ne figurait que dans le chapitre lié à l'enseignement. Les montants figurant à ces comptes se basent sur la masse salariale des employés de notre commune.

31051.00 – Frais de réception : Les charges prévues à ce poste ont été augmentées de fr. 3'400.- par rapport à l'an dernier, étant donné que certains Conseillers communaux cesseront leur activité à l'exécutif en 2016 et que la coutume veut qu'ils reçoivent, ainsi que les conjoints, un modeste présent lors d'une rencontre conviviale.

31990.01 – Frais de promotion civique : Ce compte comprend les fr. 20.- versés à chaque citoyen des Ponts-de-Martel à l'occasion de leur majorité civique, soit une moyenne de 25 personnes par année.

## **02 Services généraux**

### ***02100 Service financier***

31300.04 – Frais de poursuites : Ce poste comprend les frais liés aux personnes/entreprises que la commune des Ponts-de-Martel met aux poursuites, ainsi que les frais engendrés par la mise aux poursuites par l'Etat de personnes/entreprises dans le cas du non paiement de leurs impôts.

31810.01, 02 et 03 – Actes de défaut de biens (ADB), remises et non-valeur, personnes physiques, morales et impôts à la source : Ces trois comptes figuraient auparavant au chapitre « Finances et impôts ».

### ***02200 Administration (général)***

30100.00 – Salaires du personnel administratif : Le montant des traitements du personnel de l'administration communale est supérieur à l'année précédente dû principalement à l'engagement à un taux de 50% de l'apprentie Employée de commerce au terme de son apprentissage. En effet, elle désire suivre les cours en vue d'obtenir un Bachelor en Economie d'entreprise à la Haute école de gestion ARC de Neuchâtel et devait pour cela trouver obligatoirement un poste à un taux d'activité situé entre 50% et 80%. Le Conseil communal a accepté de l'engager, considérant que la commune poursuivait tout de même sa mission de formation. De plus, la comptable et l'administrateur communal peuvent ainsi consacrer le temps qu'ils passaient à former des apprentis à d'autres tâches, telles que le basculement des finances communales vers le MCH2, le secrétariat de l'administration de la Société coopérative de l'Hôtel du Cerf, la tenue de la comptabilité de la crèche locale, etc... L'ancienne apprentie a donc été engagée pour une durée de 4 ans et est un soutien précieux dans l'accomplissement des tâches de l'administration communale.

30400.00 – Allocations complémentaires pour enfants : Ce poste comprend les fr. 135.- par enfant versés chaque mois aux collaborateurs de l'administration communale. Dans le précédent plan comptable, ces charges étaient englobées dans le compte relatif aux traitements du personnel.

31332.02 – Contrat CEG : Le montant visible à ce poste couvre le contrat de prestations liant notre commune au Centre électronique de gestion (CEG) en matière d'informatique. Il a été augmenté pour l'exercice 2016 de fr. 5'300.-. En effet, l'introduction du nouveau plan

comptable oblige l'abandon de l'ancien logiciel comptable pour lequel la commune payait fr. 1.- symbolique par habitant. Le nouveau programme est désormais facturé aux communes fr. 4.20 par habitant.

42400.00 – Taxes d'utilisation et prestations de services : Ce compte comprend le montant que notre commune refacture à la crèche locale pour la tenue de sa comptabilité par les employés de l'administration communale.

49100.00 – Imputations internes pour prestations de services : Les recettes figurant à ce poste correspondent au travail effectué par les employés de l'administration communale lors de la facturation liée aux déchets. Elles viennent en charge du chapitre des déchets.

### ***02900 Immeubles administratifs***

31440.00 – Entretien des bâtiments immeubles : Ce poste concerne l'immeuble sis Industrie 5 (bureau communal). Le montant y figurant a été augmenté à fr. 10'000.- car le Conseil communal prévoit la remise en état du chauffage de ce bâtiment. En effet, lorsqu'il a été connecté au réseau de chauffage à distance, les éléments en place ont été utilisés afin de réduire au maximum les coûts de raccordement. Il s'agit d'une installation provisoire et une mise à niveau est nécessaire, également des panneaux solaires qui ne donnent plus satisfaction.

44790.00 – Autres produits des biens-fonds patrimoine administratif (PA) : Ce compte inclus notamment les fr. 4'000.- que l'entreprise Salt verse à la commune des Ponts-de-Martel pour l'espace que son antenne occupe dans le clocher du Temple.

## **1 Ordre et sécurité publique**

### **11 Sécurité publique**

#### ***11100 Sécurité communale***

36110.01 – Contrat de prestation police : Pas de changement au montant figurant à ce poste par rapport à l'exercice précédent. Il correspond à la part communale versée à la Police neuchâteloise pour couvrir ses frais globaux cantonaux.

36120.03 – Service du Domaine Public : Ce compte comprend les coûts des missions confiées par la commune des Ponts-de-Martel au Service du domaine public (SDP) chaux-de-fonnier (parcage, mesures hivernales, manifestations, ...). Ces charges sont en hausse car le SDP a augmenté son tarif horaire de fr. 60.- à fr. 90.- qui reste cependant inférieur aux fr. 120.-/heure que la Police neuchâteloise facturerait pour les mêmes prestations. Le Conseil communal table pour 2016 sur un total de 80 heures confiées au SDP dont une partie est refacturée (tour du canton, ...).

42700.00 – Amendes : Le Conseil communal a réduit à fr. 1'000.- le produit des amendes obtenu durant 2016 car ces revenus provenaient principalement des contrôles radars, revenus désormais entièrement conservés par l'Etat.

Le sous-chapitre « Sécurité communale » ne comprend désormais plus de charges liées au traitement de l'agent, puisque les employés communaux ne remplissent plus aucune tâche de ce type.

## **14 Questions juridiques**

### ***14000 Police des habitants***

31320.00 – Honoraires de conseillers externes : Ce compte englobe les frais annuels estimés par le Conseil communal liés au travail effectué par l'avocat défendant les intérêts de notre commune dans l'affaire d'expropriation d'un propriétaire de terrains situés dans les marais. Ce dossier ne progressant que très lentement, ces coûts ont été réduits de fr. 2'000.-.

### ***14060 Office régional de l'Etat Civil***

36120.01 – Emoluments état civil de district : Ce poste comprend le montant versé par notre commune à l'Etat civil des Montagnes neuchâteloises et qui ne varie pas par rapport au dernier exercice.

## **15 Service du feu**

### ***15000 Service du feu***

30000.03 – Jetons de présence : Les fr. 1'200.- visibles à ce poste correspondent au dédommagement versé aux membres de la Commission du feu pour leur travail assidu et contraignant. Comme pour l'an dernier, le Conseil communal prévoit le paiement de fr. 30.- par commissaire et par soirée de contrôle des bâtiments, soit en moyenne 6 commissaires présents lors de 7 soirées.

31420.04 – Entretien des hydrants : Comme cela avait été effectué il y a 10 ans, le Conseil communal prévoit une nouvelle analyse du réseau des bornes hydrantes courant 2016, ainsi que l'entretien courant, ce qui amène à des dépenses prévues à hauteur de fr. 11'000.- pour ce compte.

36110.04 – Fonds cantonal mission de secours : Ce poste comprend les fr. 12.10 par habitant facturés par l'ECAP à notre commune afin d'alimenter ce fonds qui couvre les dépenses cantonales liées aux missions de secours. Ce montant est ensuite reversé par l'ECAP aux Services d'incendie et de secours (SIS).

36120.04 – Part communale au SIS : Dès 2016, les membres du Corps des sapeurs-pompiers des Marais (CSPM) seront rattachés au SIS des Montagnes neuchâteloises et les fr. 70'000.- visibles dans ce compte correspondent à la part communale versée au SIS, y compris les soldes des pompiers volontaires.

A noter que ce montant correspond pratiquement aux sommes payées par notre commune au SIS et au CSPM dans sa précédente organisation.

46120.00 – Dédommagements des communes : Cette nouvelle organisation cantonale des pompiers implique que la commune des Ponts-de-Martel recevra un montant pour l'utilisation de son hangar. Ce sont ces recettes qui sont visible à ce poste et qui seront sous forme de location ou de remboursement des charges effectives.

## **16 Défense**

### ***16200 Protection civile***

36110.05 – Part communale – PCi : Ce montant est identique au budget 2015.

## **2 Formation**

Le Conseil communal vous l'annonçait en préambule, le nouveau plan comptable amène une meilleure lisibilité des comptes. Cela se vérifie particulièrement dans ce chapitre.

### **21 Scolarité obligatoire**

Les trois comptes suivants représentent clairement ce que notre commune payera comme écolage au cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds en 2016. Les montants sont en hausse par rapport à l'année dernière car le Conseil communal a tenu compte de l'abandon du versement de subventions liées à l'enseignement par l'Etat.

#### ***21110 Cycle 1***

36120.06 – Part communale / Cercle scolaire : Le montant prévu à ce poste correspond à 45 élèves répartis de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année HarmoS dont l'écolage revient à fr. 7'500.- par enfant.

#### ***21200 Cycle 2***

36120.06 – Part communale / Cercle scolaire : Le montant prévu à ce poste correspond à 50 élèves répartis de la 5<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> année HarmoS dont l'écolage revient à fr. 9'200.- par enfant.

#### ***21300 Cycle 3***

36120.06 – Part communale / Cercle scolaire : Le montant prévu à ce poste correspond à 40 élèves répartis de la 9<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> année HarmoS dont l'écolage revient à fr. 11'200.- par enfant. A cela s'ajoute le coût des élèves fréquentant encore l'école du Locle (6 durant l'année scolaire 2015-2016 et 3 en 2016-2017).

#### ***21700 Bâtiment scolaire***

Toutes les charges de ce sous-chapitre sont refacturées au cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds, ce qui explique son total à zéro.

33004.30 – Amortissements – Centre Le Bugnon + réfections : Les fr. 38'000.- visibles dans ce compte représentent la part de l'amortissement du Centre polyvalent du Bugnon pris en charge par l'enseignement. Une autre part de cet amortissement est par exemple imputée au chapitre lié à la culture.

#### ***21701 Bâtiment Promenade 32***

Toutes les charges de ce sous-chapitre sont également refacturées au cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds, ce qui explique son total à zéro.

#### ***21920 Ecole obligatoire, autres***

A l'exception des montants figurant aux comptes « 31300.07 – Transport scolaire » (fr. 46'500.-) et « 31710.00 – Excursions, voyages scolaires et camps » (fr. 2'300.-), toutes les autres charges de ce sous-chapitre sont refacturées au cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds, ce qui explique son total de fr. 48'800.-.

31600.01 – Redevance utilisation centre du Bugnon : Le montant figurant à ce poste correspond à l'utilisation faite du centre polyvalent par l'école, tout cycle confondu.

## **22 Ecoles spécialisées**

### ***22000 Ecoles spécialisées***

36140.01 – Etablissements spécialisés : Ce compte comprend les frais liés à la scolarisation de 4 enfants ponctuels dans des établissements spécialisés. Ces dépenses figuraient auparavant dans le chapitre de la prévoyance sociale.

## **23 Formation professionnelle initiale**

### ***23000 Formation professionnelle initiale***

36371.00 – Bourses d'études : Ce poste figurait également dans le chapitre de la prévoyance sociale auparavant. Son montant est fixé par l'Etat et est en baisse par rapport au budget 2015.

## **3 Culture, sports, loisirs et églises**

### **32 Culture, autres**

#### ***32100 Bibliobus***

36340.00 – Subventions aux entreprises publiques : Au moment de l'établissement de ce projet de budget, le Conseil communal ne connaît pas l'avenir du Bibliobus suite à l'annonce par l'Etat de sa volonté de ne plus subventionner cette association. Il a tout de même été prévu une contribution identique aux exercices précédents, soit fr. 8.50 par habitant.

33004.30 – Amortissements – Centre Le Bugnon + réfections : Les fr. 5'000.- visibles dans ce compte représentent la part de l'amortissement du Centre polyvalent du Bugnon pris en charge par la culture. Une autre part de cet amortissement est par exemple imputée au chapitre lié à la formation, comme décrit précédemment.

#### ***32900 Culture, autres***

31051.00 – Frais de réception : Ce compte comprend notamment les coûts découlant de la manifestation « Slow-Val » dont une nouvelle édition se déroulera courant 2016, sans l'appui financier du canton cette fois-ci.

### **34 Sports et loisirs**

#### ***34100 Centre Polyvalent Le Bugnon***

30100.02 – Salaires du personnel d'entretien : Le montant figurant à ce poste couvre les traitements des employés communaux qui tondent parfois le gazon du centre polyvalent, aident le concierge, etc... Il ne contient pas le montant des salaires versés au concierge, puisque ce dernier n'est pas un employé communal mais est indépendant.

Les charges sociales visibles dans ce sous-chapitre concernent uniquement les parts patronales, alors que les parts employés ne sont plus visibles dans les comptes.

31110.00 – Machines, appareils, véhicules et outils : Le Conseil communal prévoit le remplacement de l'auto-laveuse qui est malheureusement en bout de course, ce qui explique la somme prévue à ce poste.

31300.08 – Nettoyages effectués par tiers : Le montant des salaires versés au concierge indépendant est imputé dans ce compte. Un même poste figure également au chapitre de la formation pour englober les coûts liés à la conciergerie du collège.

31400.01 – Entretien des places de sports : Ce poste englobe les dépenses d'entretien courant liées au terrain de beach-volley et aux terrains de football.

31440.00 – Entretien des bâtiments immeubles : Le Conseil communal a prévu des dépenses d'entretien courant à hauteur de fr. 25'000.- pour l'exercice 2016, contre fr. 30'000.- l'année dernière.

44720.01 – Locations salles centre polyvalent Le Bugnon : Les recettes estimées par le Conseil communal issues des locations du centre polyvalent sont visibles à ce poste et varient très peu par rapport aux exercices précédents.

44720.02 – Locations halles de gym – Enseignement : On retrouve ici en recettes le même montant figurant en dépenses au chapitre de la formation et qui correspond à l'utilisation faite du centre polyvalent par l'école, tout cycle confondu.

## **35 Eglises et affaires religieuses**

### ***35000 Temple***

30100.04 – Salaires organiste : Comme dans le plan comptable précédent, le Conseil communal a créé un compte spécial regroupant les salaires versés à l'organiste officielle de notre commune.

## **4 Santé**

### **42 Soins ambulatoires**

#### ***42200 Services de sauvetage***

36120.04 – Part communale au SIS : Comme le prévoyait déjà le budget de l'exercice précédent, la part communale au SIS augmente de fr. 15.- par habitant à fr. 39.-, ce qui explique le montant prévu à ce poste. Ce nouveau tarif provient notamment de la cantonalisation des coûts, du départ du 144 à Lausanne qui ne permet plus aux personnes en alerte de fonctionner à la fois comme pompier et comme ambulancier, de l'augmentation des transferts hospitaliers, etc...

## **5 Sécurité sociale**

### **51 Maladie et accident**

#### ***51200 Réductions de primes***

36110.02 – Subsidés LAMal : D'une manière générale, le montant relatif à la « facture sociale » augmente. Cette augmentation est particulièrement visible à ce poste qui provient de la forte hausse des primes d'assurance maladie dans le canton de Neuchâtel.



## **53 Vieillesse et survivants**

### ***53300 Prestations aux retraités***

36370.00 – Subventions aux personnes physiques : Ce compte est principalement alimenté par les dépenses liées à l'agape offerte par notre commune lors du Noël du Club des aînés.

## **54 Famille et jeunesse**

### ***54510 Crèches et garderies***

36360.00 – Subv. organisations privées à but non lucratif : La part communale à la crèche locale augmente nettement par rapport aux exercices précédents car le nombre d'enfants ponctuels accueillis par cette structure est croissant.

## **57 Aide sociale et domaine de l'asile**

### ***57200 Aide matérielle légale***

36110.06 – Aide sociale : Alors que le montant prévu au budget de l'exercice précédent était de fr. 300'100.-, il augmente une nouvelle fois pour se situer à fr. 314'900.- en 2016.

### ***57960 Guichets sociaux régionaux***

36120.07 – Part communale / Guichet Social Régional (GSR) : Les dépenses liées à ce poste sont stables par rapport à l'exercice précédent.

## **6 Transports**

### **61 Circulation routière**

#### ***61500 Routes communales***

30100.01 – Salaires du personnel d'exploitation : Le montant figurant dans ce compte est en légère hausse par rapport aux exercices précédents. Cela provient du fait que l'employé communal qui s'occupait de la conciergerie du Centre polyvalent du Bugnon s'occupe d'autres tâches (conciergerie du Temple, surveillance de la déchetterie, entretien du cimetière, ...) et son salaire a de ce fait été ventilé dans les comptes appropriés. Par contre, le manœuvre engagé par le Conseil communal a débuté son apprentissage d'Agent d'exploitation, ce qui réduit le montant global des traitements.

30990.00 – Autres charges du personnel : Le Conseil communal alloue fr. 250.- par année et par employé communal pour son équipement personnel. Ces coûts sont désormais distinctement imputés à ce compte.

31010.03 – Peinture routes, sel, gravier, etc. : Comme le Conseil communal l'avait déjà prévu lors de l'établissement du budget de l'exercice précédent, il maintient les frais relatifs à un achat de peinture plus élevé que par le passé, car davantage de places de parc sont désormais tracées (Place des Taureaux, abattoirs, etc...) et la Zone 30 a été agrandie.

31110.00 – Machines, appareils, véhicules et outils : Le Conseil communal prévoit d'imputer à ce compte le remplacement de la machine à tracer les lignes qui est en bout de course.

31110.02 – Signalisation routière : Ce poste comprend le coût lié à l'achat avec la commune de Brot-Plamboz d'un radar informatif, plutôt que d'en louer un deux fois par année au Touring Club Suisse (TCS). En effet, le Conseil communal apprécie fortement cet outil de prévention et qui fournit de précieuses données (nombre de véhicules, vitesses moyennes, ...).

31410.00 – Entretien des routes / voies de communication : Le Conseil communal a augmenté le montant dédié à l'entretien des routes car de nombreux imprévus sont rencontrés lors de ces chantiers et le budget a à plusieurs reprises été dépassé ces dernières années.

38930.00 – Attributions aux préfinancements capital propre : Le résultat d'exercice obtenu lors de la préparation de ce projet de budget a permis au Conseil communal d'anticiper les lourdes charges que notre commune devra supporter lors de la réfection de la Grande rue (réfection de la route, mesures du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et création d'un trottoir). Ce préfinancement est visible à ce poste et s'élève à fr. 100'000.-.

## **62 Transports publics**

### ***62300 Trafic d'agglomération***

36140.02 – Transports publics (pot commun) : Le montant figurant à ce poste est en hausse par rapport aux exercices précédents. En effet, notre commune devra aussi supporter les frais inhérents aux améliorations de l'offre prévues sur le réseau neuchâtelois, dont notamment le cadencement à la demi-heure dans le Val-de-Travers ainsi qu'entre le littoral et les Montagnes pour assurer les correspondances avec les trains grandes lignes. Un réajustement de l'offre de bus est également prévu.

Le soutien de notre commune à la nouvelle ligne de bus Fleurier – Les Ponts-de-Martel figure aussi dans ce compte.

## **7 Protection environnement et aménagement**

### **71 Approvisionnement en eau**

#### ***71010 Approvisionnement en eau***

Les totaux de ce sous-chapitre sont à zéro puisqu'il s'autofinance.

30990.00 – Autres charges du personnel : Ce compte contient le coût du cours que notre nouveau fontainier suivra en 2016.

31200.05 – Achat d'eau : Comme par le passé, le Conseil communal reste prudent dans ses prévisions d'achat d'eau.

33 – Amortissements du patrimoine administratif : Le total de ce sous-chapitre est en hausse car il s'agit désormais d'amortir les récents travaux effectués sur le réseau d'eau (adduction en eau à Martel-Dernier, rénovation du grand réservoir ainsi que l'automatisation du réseau).

42 – Taxes : A contrario, les recettes prévues à ce sous-chapitre sont en baisse puisque la taxe de base mensuelle par compteur a été abaissée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 de fr. 22.- à fr. 20.- et le prix du mètre-cube d'eau consommé a été réduit de fr. 2.90 à fr. 2.60. En effet, la réserve confortable liée à l'approvisionnement en eau permet de réduire les tarifs précités.

35100.00 – Attributions aux fonds et financements spéciaux : Le résultat escompté du chapitre Approvisionnement en eau permettra d'attribuer à la réserve fr. 100.-.

## **72 Traitement des eaux usées**

### ***72010 Traitement des eaux usées***

Les totaux de ce sous-chapitre sont à zéro puisqu'il s'autofinance.

31370.00 – Impôts et taxes : Ce compte comprend les frais relatifs à la nouvelle taxe fédérale sur l'élimination des micropolluants qui s'élève à fr. 9.- par habitant raccordé au réseau d'eau usée. Le Conseil communal ne prévoit pour l'instant pas de répercuter cette charge sur les propriétaires.

42401.10 – Taxe d'épuration : Au contraire de la réserve liée à l'eau potable, celle des eaux usées s'amointrissait dangereusement et les tarifs ont été adaptés en conséquence dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, ce qui explique la hausse du montant figurant à ce poste. Ainsi, les propriétaires d'immeubles raccordés au réseau d'eau usée doivent s'acquitter d'une taxe d'épuration mensuelle de base de fr. 15.- et de fr. 1.50 par mètre-cube d'eau consommée alors que ces tarifs s'élevaient auparavant à respectivement fr. 12.- et fr. 1.25.

45110.00 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux : Le Conseil communal prévoit malheureusement à nouveau un prélèvement à la réserve liée au traitement des eaux usées. En effet, lors de l'adaptation des tarifs précitée, l'introduction de la nouvelle taxe fédérale sur l'élimination des micropolluants n'était pas encore connue.

## **73 Gestion des déchets**

### ***73010 Gestion des déchets ménages***

Le solde de ce sous-chapitre, soit fr. 29'650.-, équivaut au 25% des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages, conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets.

30100.01 – Salaires du personnel d'exploitation : Le montant figurant à ce poste est en hausse par rapport à l'an dernier car il est nécessaire d'avoir deux surveillants durant les heures d'ouverture de la déchetterie afin d'éviter que des déchets soient placés au mauvais endroit. 20% des traitements de l'ancien concierge du centre polyvalent viennent également se greffer à ce compte.

31440.00 – Entretien des bâtiments immeubles : Outre les fr. 2'000.- d'entretien courant, le Conseil communal prévoit la mise en place pour fr. 10'000.- d'un couvert supplémentaire à la déchetterie afin d'augmenter la surface de stockage à l'abri des intempéries.

36140.00 – Dédommagements aux entreprises publiques : Le montant présent dans ce compte correspond à la taxe cantonale dont la commune doit s'acquitter pour l'élimination des déchets spéciaux.

42401.20 – Taxe déchets ménages : Le Conseil communal entend maintenir la taxe de base à fr. 70.- par unité en 2016.

42600.18 – Rétrocession Vadec ménages : Le montant figurant à ce poste est en baisse par rapport à l'année dernière. En effet, l'entreprise d'incinération des déchets a signalé au Conseil communal que selon les taxes au sac encaissées durant le 1<sup>er</sup> semestre 2015, les recettes pour l'année entière seront inférieures à 2014 et qu'à contrario, le volume des déchets à incinérer est en hausse. Alors que la rétrocession reçue en 2014 par notre commune s'élevait à fr. 150.-/tonne, le Conseil communal table pour 2016 sur un montant oscillant entre fr. 120.- et fr. 125.-/tonne.

45110.00 – Prélèvements sur les fonds du capital propre : Tenant compte de la diminution de la rétrocession évoquée précédemment, un prélèvement à la réserve déchets devra être opéré en 2016. Cela devrait néanmoins se stabiliser à l'avenir, puisque les importants investissements en matière de déchets (l'installation de Moloks par exemple) ont été effectués.

### ***73030 Gestion des déchets entreprises***

Les totaux de ce sous-chapitre sont à zéro puisqu'il s'autofinance.

35100.00 – Attributions aux financements spéciaux : Les résultats prévus pour ce sous-chapitre concernant les déchets des entreprises permettent d'attribuer à la réserve déchets les fr. 740.- visibles à ce poste.

42401.21 – Taxe déchets entreprises : Comme pour les ménages, le Conseil communal entend maintenir la taxe de base à fr. 70.- par entreprise en 2016.

42600.19 – Rétrocession Vadec entreprises : Etant donnée que certaines entreprises évacuent leurs déchets au moyen de sacs, le montant figurant à ce poste subit aussi une baisse pour les mêmes raisons qu'évoquées au sous-chapitre des déchets des ménages.

## **79 Aménagement du territoire**

### ***Aménagement du territoire (général)***

31332.03 – Contrat Newis (cadastre souterrain) : Ce compte figurait dans l'ancien plan comptable au chapitre de la sécurité publique.

36010.04 – Sanction de plans, part Etat & 42100.03 – Sanction de plans : Ces comptes figuraient dans l'ancien plan comptable dans le chapitre de l'administration.

## **8 Economie publique**

### **84 Tourisme**

#### ***84000 Tourisme***

31110.00 – Machines, appareils, véhicules et outils : Le Conseil communal prévoit la mise en place de panneaux touristiques « Bienvenue au pays de la tourbière » aux trois entrées du village. Il prévoit aussi une participation financière liée à la pose, par l'Association Torby, de panneaux didactiques auprès des sources d'eau sulfureuse et ferrugineuse, montants visibles à ce compte.

36340.01 – Subventions à organisation touristique : Ce poste comprend les traditionnelles aides versées aux associations touristiques cantonales, ainsi que l'aide financière apportée

lors des futurs remplacements de planches au sentier didactique Torby. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de ceux exécutés courant 2015.

## **87 Combustibles et énergie**

### ***87100 Electricité (général)***

41200.00 – Revenus de concessions : Il s'agit ici de la ristourne obtenue du fournisseur d'électricité opérant sur notre territoire communal, en tant qu'utilisation du sol.

## **9 Finances et impôts**

### **91 Impôts**

#### ***91000 Impôts communaux généraux***

40000.00 – Impôts sur le revenu, personnes physiques (PP) – année fiscale : Grâce à l'augmentation de 3 points en faveur des communes dans la répartition du produit de cet impôt entre l'Etat et les communes, les recettes issues des impôts sur le revenu des personnes physiques continuent d'évoluer positivement. Le montant visible à ce compte provient de l'analyse des rentrées fiscales jusqu'au 30 septembre 2015.

40050.00 – Impôts sur le revenu des frontaliers ISIS : Le montant figurant à ce poste est en chute libre puisqu'il s'élevait auparavant en moyenne à fr. 100'000.- pour notre commune et que l'Etat a annoncé des recettes à hauteur de fr. 60'000.- seulement pour 2016. En effet, alors que les communes touchaient par le passé 75% du produit perçu par le canton, elles n'en recevront désormais plus que 52%.

40100.00 – Impôts sur le bénéfice, personnes morales (PM) – année fiscale : Alors que sur le plan cantonal les recettes issues de ces impôts sont en baisse en raison d'un ralentissement économique et à la force du franc, la stabilité est de mise pour notre commune.

### **93 Péréquation financière et compensation des charges**

#### ***93000 Péréquation financière et compensation des charges***

46227.00 – Contribution de la péréquation financière : Le montant annoncé par l'Etat est relativement stable par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit-là du montant obtenu au travers de la péréquation financière horizontale (intercommunale). Le Conseil communal n'a tenu compte d'aucun montant provenant de la péréquation financière verticale (Confédération – Cantons – Communes).

#### ***96300 Biens-fonds du patrimoine financier et suivants***

La présentation des comptes liés aux immeubles du patrimoine financier est, avec ce nouveau plan comptable, bien plus détaillée qu'avec l'ancien, ce qui permet une analyse par bâtiment facilitée.

34310.01 – Entretien courant Grande rue 58 : Afin d'être en conformité avec la loi, le Conseil communal prévoit de procéder à une importante mise à niveau de la citerne à mazout de cet immeuble en 2016.

## **Conclusions**

---

Le résultat final du budget correspond à l'état actuel de nos connaissances sur la situation économique du canton et de la répartition des frais entre l'Etat et les communes.

Lors de l'élaboration du présent projet de budget, le Conseil communal a été très prudent dans ses prévisions et a souvent imaginé les situations les plus défavorables.

Le Conseil communal reste soucieux de l'endettement de notre commune et ne dévie pas de l'objectif défini lors des précédentes législatures, à savoir le maintien des infrastructures en investissant pour des objets indispensables, à la hauteur des moyens à disposition, tout en diminuant sensiblement la dette communale.

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à bien vouloir voter l'arrêté ci-après.



**Commune des Ponts-de-Martel**

**ARRÊTÉ**

- I. Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,  
Entendu le rapport du Conseil communal et ses conclusions,  
Entendu le rapport de la Commission financière

**Arrête :**

**Article premier :** Est approuvé le budget de l'exercice 2016 comprenant :

**a) le budget du compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :**

Charges d'exploitation	fr.	4'798'200.-
Revenus d'exploitation	fr.	4'794'430.-
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	fr.	-3'770.-
Charges financières	fr.	204'500.-
Produits financiers	fr.	326'100.-
Résultat provenant des financements (2)	fr.	121'600.-
<b>Résultat opérationnel (1+2)</b>	<b>fr.</b>	<b>117'830.-</b>
Charges extraordinaires	fr.	100'000.-
Revenus extraordinaires	fr.	0.-
Résultat extraordinaire (3)	fr.	-100'000.-
<b>Résultat total, compte de résultats (1+2+3)</b>	<b>fr.</b>	<b>17'830.-</b>

**b) les crédits d'investissements autorisés selon les limites du frein :**

Dépenses	fr.	770'000.-
Recettes	fr.	120'000.-
Montant total des crédits d'investissements	fr.	650'000.-

**Article 2 :** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup>Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Les Ponts-de-Martel, le 8 décembre 2015

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le Président, La secrétaire-adjointe,

Yvan Monard

Gaëlle Kammer